

# CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

Séance du 4 juillet 2013

\*\*\*

## COMPTE RENDU SOMMAIRE

\*\*\*\*\*

**Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code général des Collectivités Territoriales  
Compte rendu détaillé disponible sur le registre des délibérations au Secrétariat de Mairie**

\*\*\*\*\*

### **Fusion des communautés de communes du Controis et Val-de-Cher-St-Aignan**

- 1) Approbation des statuts du nouvel EPCI et notamment :

- son nom : Communauté de Communes Val-de-Cher-Controis
- son siège : 15A rue des Entrepreneurs à Contres
- ses compétences : Agrégation des compétences des 2 communautés respectives

- 2) La répartition des sièges communautaires comme tel :

- de 1 à 3 000 habitants : 1 siège (1 titulaire et 1 suppléant qui ne siège qu'en cas d'absence du titulaire)
- plus de 3 000 habitants : 2 sièges

- 3) Désignation des délégués. Sont élus Mr Thierry GOSSEAUME, délégué titulaire et Melle Marie-Françoise GUENAI, déléguée suppléante.

### **Rapport 2012 du SIAEP Sassay**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le rapport annuel du SIAEP de Sassay

### **RPQS Assainissement 2012**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service d'assainissement 2012.

### **Attribution des indemnités au receveur municipal**

Le conseil municipal décide de demander le concours du Receveur municipal pour assurer les prestations de conseil et d'accorder à Mme Gaëlle GAVANOU une indemnité de conseil au taux de 100%

### **Amortissement de la carte communale**

Le conseil municipal décide d'amortir les frais de révision de la carte communale sur 5 ans. Le montant étant de 10 761.11€ TTC, l'annuité sera donc de 2 152.22 à prévoir au budget 2014.

### **Fiscalité**

Le Conseil municipal décide d'exonérer, pendant 5 années, la taxe foncière sur les propriétés non exploitées en agriculture biologique, dans le cas d'une nouvelle installation.

### **Remplacement du congélateur de la cantine**

Le conseil municipal décide d'acquérir auprès de l'établissement Christiany un congélateur semi-pro pour un montant de 618.73€ HT, soit 753.00€ TTC.

Fait et affiché à CHOussy, le 5 juillet 2013

*LE MAIRE*  
Thierry GOSSEAUME